

At non declaré par mon employeur

Par rodolphe540, le 03/01/2012 à 18:56

Bonjour, en Accident du travail depuis le 14 Novembre ,je viens de recevoir ma reconnaissance dA T ,mais la secu ma prevenu que mon employeur n'avais pas fais les demarches pour les attestations de salaire. Je suis employé en interim par cette entreprise depuis un an.

Que puis je faire?

Merci, cordialement

Par pat76, le 04/01/2012 à 16:50

Bonjour

C'est à l'agence intérimaire qui vous emploie de faire la déclaration d'accident de travail à la sécurité sociale, c'est elle qui vous verse les salaires.

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de faire parvenir dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre l'attestation de salaire à la CPAM suite à votre accident de travail.

Vous précisez que si cela n'est pas fait dans le délai précité, vous saisirez le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.

Vous indiquez que vous envoyez une copie de votre lettre à l'inspection du travail pour l'informer de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.	